



Syndicat national des psychologues

40 rue Pascal - Porte G - 75013 PARIS - Tél. : 01 45 87 03 39 - Fax : 01 45 35 25 83
site : www.psychologues.org e-mail : snp@psychologues.org

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpepjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 13/04/2009

Compte-rendu Audience sur les postes des psychologues IDF le vendredi 10 avril

**Catherine FRENOT, Directrice des ressources humaines, Direction Inter-Régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de l'Ile de France et d'Outre Mer,
Martine Ravineau pour le SNP,
Lysia Edelstein pour le SNPES/PJJ/FSU**

CONSIDERATIONS GENERALES :

Selon Mme FRENOT, la DIR IDF peut apparaître comme plus « violente » dans ces restructurations pour la mobilité 2009 car elle a voulu anticiper en 1 fois les restructurations sans avoir « normalement » à y revenir à la fin de l'année 2009 lors de la CAP annoncée d'Octobre. Cette stratégie se veut suivre un cadrage sur la « consommation d'emploi » et ainsi « coller » à la mobilité de septembre 2010, « sans trop d'écart ». De 2075 agents début 2009 sur l'IDF et l'Outre Mer nous sommes actuellement à 2043 avec comme objectif assigné de passer à environ 1990 emplois fin 2009. Or, les prévisions actuelles seraient plutôt de l'ordre de 2000 agents en décembre 2009 (départs à la retraite, disponibilités, détachement, fin de contrat...).

Ces restructurations sont avant tout une question de gestion économique, qui pour se faire s'appuie sur une réforme de la justice des mineurs d'une régression sans précédent. Si cette année, elle concerne l'hébergement et les milieux ouverts, et aussi en partie l'insertion, Mme FRENOT nous dira que ce dernier secteur sera plus exposé l'an prochain.

Pour répondre à cette première vague de restructuration, elle évoque la possibilité d'un « matelas ». Il consisterait, lorsqu'il y a fermeture de postes, et que rien n'a pu être proposé au psychologue redéployé, à procéder à des affectations en surnombre, là où il y a suffisamment de travail (ex : IOE), et à des « affectations d'office » qui n'ont rien de disciplinaires nous précise Mme FRENOT, dans une distance géographique raisonnable, pour une mission particulière (santé/partenaires, projets innovants, en résidence éventuelle par exemple dans une DD...). Evidemment ce sont des situations particulières, faisant objet de réponses écrites de la part de l'administration, après dispositions prises avec les DD et la DIR puis proposées à la CAP (nous l'espérons), mais qui ne peuvent être, du moins pour certaines, que provisoires.

En déroulant tous les postes sur chaque département, il nous est apparu qu'indépendamment de normes telles que :

- 50% de temps de psychologue sur l'hébergement collectif (UHEC),
- 1 psychologue pour 7 éducateurs pour le milieu ouvert (nous n'entendrons pas parler ce jour là de la norme IOE)
- pas de poste envisagé sur l'insertion et encore moins à partir de 2010. Mais pérennisation pour le moment d'ETP ou de contrat ... ou encore de compléments de services par certains biais. L'avenir de ces postes nous est présenté comme dépendant « de la manière dont l'insertion sera calibrée l'an prochain »,

des postes de psychologues sont maintenus hors de ces normes (ex : UEMO-antenne- Poissy que la DD confirmera au téléphone en notre présence, ETP en CAEI, ou bien encore en UEHC). Ils pourront être fermés dès mobilité du psychologue (mutation, disponibilité, retraite, détachement en M.O ou CAEI), ou, nous le supposons, faire l'objet d'un repositionnement dans l'avenir comme celui d'un complément en UEHC.

Ceci ne peut qu'aboutir pendant un certain temps à des situations très disparates sur le plan de la charge de travail d'un poste à un autre.

A aucun moment, Mme FRENOT n'a évoqué le fait d'affecter des psychologues sur des postes qu'ils ne souhaiteraient pas occuper et qu'ils n'auraient pas demandés, tels celui de l'EPM de Porcheville ...mais il nous faudra rester vigilants aux tentations éventuelles de l'administration centrale sur la question.

De même elle n'a pas confirmé ce qu'un directeur départemental a pu dire sur le fait que les STEMOS « maison mère » garderait un ETP de psychologue, et leurs UEMO « maisons filles » un complément de service. Il est vrai qu'actuellement cela relèverait d'un arbitraire total au vue des effectifs parfois tout à fait identiques de l'un à l'autre.

Mais rien ne nous est dit sur la politique à venir, et les choix de réduire ou de spécialiser certaines structures plutôt que d'autres...ce qui, n'en doutons pas, continuera à « évoluer » et amènera de nouvelles modifications (Psychologues, mais aussi ASS).

Concernant les compléments de service, dont Mme FRENOT la première semble réaffirmer l'opportunité qu'ils ne se déploient pas entre deux services de milieu ouvert (même si c'est déjà le cas, certes à la marge par rapport à des départements de province du fait d'un nombre de psychologues important en IDF).

En ce qui concerne ceux indiqués sur les PV offerts à cette mobilité sur l'IDF, elle confirme qu'ils sont, pour elle, actuellement « fictifs » pour la majorité d'entre eux. Il y aurait bien un poste ETP sur chaque UEMO des services parisiens. La création de celle du 18^{ème}, à ce jour toujours sans locaux, fait donc perdre un demi ETP au CAE de Château d'Eau.

Deux exceptions néanmoins sur les compléments de service : Le PV CAE de Juvisy, positionné au Quartier Mineur ; et celui de la Garenne-Colombes, non précisé, qui serait profilé réellement en termes de service partagé sur un appui auprès des éducateurs intervenant au Quartier Mineur de Nanterre.

Pour ce qui concerne le doute entretenu par des propos de la direction du CAE de Juvisy sur une éventuelle « harmonisation sur les EPM » en faisant de ce poste un ETP en détention, Mme FRENOT affirme que ni la DIR ni la DD depuis le début ne l'ont conçu ainsi. Il s'agirait bien d'un service partagé selon les modalités définies à partir et au sein du CAE. Devant notre interpellation insistante sur la question, **elle doit nous apporter une réponse précise Mercredi 15 avril, comme pour les trois autres situations déclinées ci-dessous, et laisse donc aux psychologues concernés la possibilité de ne rendre leurs fiches de vœux qu'après avoir reçu les précisions qu'elle doit nous apporter.** Elle précise que le CAE de Juvisy a actuellement deux postes de psychologues (3 avec le PV). Aussi si une psychologue venait à muter, le 2^{ème} poste fermerait. Elle ne donne pas

d'autres échéances pour le moment, mais cette question du 2^{ème} poste est amenée très certainement à se reposer en mai 2010. Elle va se renseigner également sur le maintien de l'ancienneté dans le poste, si l'une des deux psychologues du CAE postulait sur le PV. Elle doit pouvoir y répondre mercredi.

En ce qui concerne les trois autres situations litigieuses ou imprécises sur lesquelles Mme FRENOT doit nous apporter des réponses, il s'agit :

- **Des postes de psychologues dans le 92**, présentés par le DD, aux psychologues concernées, comme devant fermer pour le CAE de Villeneuve la Garenne, ou encore devenir un mi-temps (avec complément) pour le CAE de Suresnes.

Il semble que notre demande d'audience ait fait revenir le DD sur ses propos. Le poste du CAE de Suresnes resterait bien un ETP. Nous attendons confirmation définitive mercredi.

Pour Le CAE de Villeneuve la Garenne la situation que nous avons rapportée est beaucoup plus complexe : il ne reste que 3 ETP éducateurs pour 2 ETP de psychologue (l'une des deux perdant son complément de service à l'UEAJ de Villeneuve la Garenne du fait de la fermeture de cette UEAJ). Mme FRENOT découvrait une situation qui n'aurait pas échappé longtemps à l'administration (elle-même l'a reconnu). Se pose par ailleurs pour ces consœurs une vraie question de sens dans une telle configuration. A plus d'un titre nous ne pouvons que nous en inquiéter. Il a semblé plus opportun qu'elles puissent comme d'autres, bénéficier d'un redéploiement si elles le souhaitent, avec les mêmes conditions et ceci dès maintenant car nous ne pouvons que redouter qu'en octobre les choix soient, de fait, réduits.

- **sur le 93**, la fermeture du poste ETP étant confirmée suite au départ en disponibilité de la psychologue, le service à l'UEHC de Pantin (ex CPI, futur EPE) devient un complément de service. Ce qui pose, de fait, pour ce département comme pour celui du 94, les deux départements rescapés en UHD, le temps d'exercice retenu pour les psychologues.

REGLES DE REDEPLOIEMENTS :

Madame FRENOT confirme les propos de certaines DD, à contrario de ce qui avait d'abord été dit par d'autres (ou même l'administration centrale), à savoir que les priorités ont été conçues sur un plan régional, avec un arbitrage envisagé au barème. Elle précise que la DIR émettra un avis plutôt en faveur d'une priorité d'abord au redéploiement demandé sur un même département, mais qu'au bout du compte c'est la CAP qui tranchera.....

Enfin, elle nous annonce la fin des R.U.E. qui resteront des CSEF, postes qui ne seront pas ouverts comme annoncés aux catégories A : les psychologues, mais aussi les PT, etc....

LISTE DES FERMETURES DE STRUCTURES ET/OU DE POSTES OU DE COMPLEMENTES où EXERCENT DES PSYCHOLOGUES. FIN DE CONTRATS au 1/09/09 :

75- UEHD Paris, complément de service du FAE Salomon de Cau, futur EPE de Paris.

77- UEAJ Chelles Lagny, compléments de service de deux psychologues du CAE de Lagny, futur STEMOT de Marne la Vallée.

77 - UEMO Meaux Allende, CAE Meaux, futur STEMOT de Meaux. **REDEPLOIEMENT**

77 - UEAJ Melun Duguesclin, complément du CAEI de Melun. **REDEPLOIEMENT**

77 - UEHD de Melun, complément. A été évoqué l'ouverture éventuelle en 2011 d'une EPE à CESSON (proximité de Melun). **MEME REDEPLOIEMENT que le précédent.**

77 - un détachement demandé à partir de juin, et une fin de contrat en août laissent Le CAE de Montereau, futur STEMOT Melun, vacant, bien que n'apparaissant pas dans les PV.

78 - fin de contrat au CPI de Villepreux (PV), futur EPE de Villepreux.

78 - fin de contrat à l'EPM de Porcheville (PV)

78 - UEHD Voisins Le Bretonneux (FAE). **REDEPLOIEMENT**

91 - CAE Juvisy/ CAE Savigny S/ Orge, futur STEMO Brétigny S/ O. **REDEPLOIEMENT**
91- CAE Montgeron. **REDEPLOIEMENT**
91 - FAE Evry/ UEAJ Corbeil (complément). **REDEPLOIEMENT**
91 - fin de contrat au CAE Juvisy –MEMA-. (PV)
92 - UEAJ Villeneuve la Garenne – complément avec le CAE- **A suivre postes CAE.....**
92 – UEAJ Bagneux (complément).
92 – UEAJ Malakoff (complément).
93 - CPI Pantin (futur UEHC de l'EPE Pantin), suite à une mise en disponibilité.
93 - CAE Pantin/UEMO de Bobigny. **REDEPLOIEMENT.**
94 - FAE Villiers sur Marne, futur EPE, fin de contrat.
95 - UEHD Herblay (EPE) - UEAJ Argenteuil (complément) **REDEPLOIEMENT**
95 - CAE Cergy/UEMO Cergy, futur STEMO Cergy, suite à un détachement.
95 - le CPI de St Brice se transformant en CEF au 1 er décembre, une priorité au redéploiement serait retenue pour les personnels qui le souhaitent, comme ce fut le cas pour Savigny S/ orge précédemment.

Pour conclure, ce point a été fait le 10 avril 2009. Nous espérons que ne se rajouteront pas des annonces de dernière minute. Car des changements peuvent intervenir jusqu'au jour même de la CAP. Nous l'avons déjà connu par le passé. Nous l'accepterons d'autant moins pas que les enjeux institutionnels, professionnels et personnels auxquels nous sommes confrontés cette année sont considérables. N'hésitez pas à nous faire part de difficultés que vous rencontreriez.

Cordialement.

Martine RAVINEAU
CAE Créteil
SNP

Lysia EDELSTEIN
CAE Pantin
SNPES/PJJ/FSU